

long terme, le Département en a prescrit l'adoption aux administrations coloniales.

J'ai pu me rendre compte que les instructions contenues à cet égard dans les différentes circulaires, rappelées récemment encore par celle du 27 janvier dernier, n° 52, n'ont pas toutes été scrupuleusement observées.

Il est indispensable (et je suis fondé à croire que cette partie du service n'a pas été exécutée en toute circonstance), que les traités de durée envoyés par l'Administration centrale soient répartis entre les divers services intéressés et non classés purement et simplement aux archives du Gouvernement.

Je compte entièrement sur votre intervention pour faire assurer désormais *strictement* l'exécution des dispositions qui précèdent.

Quant à la seconde question exposée au début de la présente dépêche (Paiement dans les délais réglementaires des dépenses de matériel engagées dans la Métropole au compte des budgets locaux), elle mérite d'être prise en sérieuse considération.

J'ai eu l'occasion de constater que de nombreuses créances de fournitures restent longtemps en souffrance après la liquidation, faute de provisions suffisantes pour permettre au Trésor d'en acquitter le montant.

C'est évidemment là une situation regrettable à tous égards, et à laquelle il est urgent de porter remède, car l'Administration centrale est, de ce chef, en butte à des réclamations incessantes auxquelles elle ne peut trop souvent opposer que des fins de non-recevoir.

Indépendamment des inconvénients d'ordre moral qu'il entraîne au point de vue des relations du Département avec le commerce métropolitain, cet état de choses est une cause manifeste de préjudice pécuniaire pour les Colonies elles-mêmes.

Il donne, en effet, prétexte à de fréquentes demandes d'intérêts moratoires; les commerçants qui prennent part habituellement aux adjudications du Service colonial, escomptent à l'avance la durée des délais dans lesquels ils seront désintéressés et majorent leurs prix de soumission en conséquence; d'aucuns mêmes soucieux de remplir consciencieusement leurs engagements envers l'Etat ne veulent pas courir le risque d'attendre pendant de longs mois le règlement de leurs créances et s'abstiennent de répondre à l'appel de l'Administration, au plus grand détriment des intérêts des budgets locaux.